



## Impact du congé paternité sur la période de préavis de démission

-----  
Par Laurent91

Bonjour,

Voici une question sur laquelle vous saurez peut être m'éclairer dans le cas d'une démission couplé à la naissance de son enfant (et donc du congé naissance/paternité qui en découle)

Dans le cas où:

- La lettre de démission a été remise le 01/01/2022 (par exemple) avec un préavis de 3 mois et un départ de l'entreprise le 31/03/2022

- La naissance de son enfant a lieu courant février

- Considérant:

. un congé naissance de 3 jours suivi obligatoirement de 4 jours de congé paternité (qui a donc lieu courant février)

. 21 jours de congé paternité restant, posé du 11/03/2022 au 31/03/2022 (demande faite plus d'un mois avant la date de début de ce congé)

=> Est-ce que le congé naissance/paternité décale la date de préavis?

(Qui serait alors le 31/03/2022 + 28 jours)

=> Est-ce que la date de préavis reste inchangé avec un départ en congé paternité le 11/03/2022, sans retour dans l'entreprise

Merci pour votre éclairage

Cdt,  
Laurent